



Information à la population

Vous trouverez un communiqué de « Terre de lien Corsica – Terra di u Cumunu » relatif à la vente par la commune de terres communales.

Pour que l'information soit complète je tiens à préciser deux choses :

- Contrairement à ce qu'affirme ce « comité de défense des intérêts de la commune de Barrettali » dont on ne sait qui il représente vraiment, la commune a déjà vendu, depuis le début de mes mandatures, des terrains et des habitations à des Barrettalais ou mis gratuitement des terrains à disposition des administrés, pour preuve :
 - Vente d'une habitation à Monsieur et Madame Christophe Pelligotti
 - Vente d'une habitation à Monsieur Walter Sicre
 - Vente de 3 parcelles à Monsieur Roger Altieri
 - Vente de 2 parcelles à Monsieur Joseph Calizi
 - Vente d'une partie d'habitation à Monsieur Sanguinetti
 - Vente d'une parcelle à Monsieur Antoine Lisetti
 - Vente d'une parcelle à Madame Druelle
 - Vente d'une parcelle à Monsieur Mencacci
 - Vente d'une parcelle à Monsieur Charles Giudicelli
 - Vente et échange (acquisition d'un garage) de parcelles avec Monsieur Jean Martial Luchesi
 - Mise à disposition gratuite à Monsieur Bruno Calizi de 3 parcelles représentant 3092 m² pour l'élevage de moutons.
 - Mise à disposition gratuite à Monsieur Dominique Liccioni de 2 parcelles représentant 2843 m² pour l'installation d'un rucher (accord aujourd'hui caduque sur la demande de Monsieur Liccioni).

Et comme par hasard, lors de ces ventes, nous n'avons jamais entendu les « citoyens de Barrettali » se mobiliser « pour faire obstacle à cette dérive » !!!!!

- Il nous est reproché par quelques-uns de **« vendre la majeure partie du patrimoine foncier de la commune dont une partie constructible..... »** :

Hameau de Chiesa – 20228 Barrettali
Tél : 04 95 35 10 54 Fax : 04 95 35 13 03



Mails : secretariat.barrettali@wanadoo.fr – commune.barrettali@wanadoo.fr



- Effectivement le Conseil municipal a voté la vente de 1,6 ha de terrains **non constructible et à vocation agricole** et dont le prix a été fixé selon le référentiel Agreste Corse, qui dépend de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

De plus les faits rapportés sont inexacts et démontrent une méconnaissance totale de ce dossier. Ainsi les parcelles cédées représentent **0,2%** des propriétés communales et aucune n'est constructible depuis que le POS a été annulé le 27 mars 2017 et remplacé par le RNU, dont l'objet est de limiter le développement de l'urbanisation aux abords des bourgs et hameaux existants (code de l'urbanisme, article R111.1 et suivants) jusqu'à l'instauration du PLU qui sera applicable début 2020.

Enfin contrairement à ce qui a été affirmé, la Safer a été informée par courrier recommandé le 12 novembre 2019.

- Il est également vrai que le Conseil municipal par des opérations successives de procédures d'abandon manifeste, d'acquisitions de bien sans maître ou par achat de gré à gré a enrichi la commune d'environ 54 hectares dont une maison d'habitation qui a été rénovée et rapporte aujourd'hui près de 10 000 € par an, l'ancien terrain de tennis situé en dessous l'église St Pantaléon, acquis pour 26602 €, dans le but d'en faire un espace destiné à toutes sortes d'activités (culturelles, sportives...) et **inscrit au PLU comme tel**, portant ainsi les parcelles appartenant à la commune à **733 hectares représentant 40%** du territoire de la commune qui s'étend sur 1807 hectares.

Ces informations, parfaitement vérifiables, permettrons à chacun de se faire sa propre idée sur cette opération et non pas de se baser uniquement sur des informations parcellaires, inexactes, trompeuses, parfois diffamatoires et injurieuses, qui n'ont qu'un seul but : décrédibiliser le travail effectué par l'équipe municipale, ce qui en cette période préélectorale n'honore pas vraiment leurs auteurs.

Compte tenu de tous ces éléments, nous nous réservons le droit d'ester en justice contre les auteurs de ces écrits diffamatoires et mensongers, pour préserver les intérêts de la commune.

Le Maire
Anthony HOTTIER



Hameau de Chiesa – 20228 Barrettali
Tél : 04 95 35 10 54 Fax : 04 95 35 13 03



Mails : secretariat.barrettali@wanadoo.fr – commune.barrettali@wanadoo.fr

